

Ecole d'architecture de Nancy – Cycle MASTER

PROJET 1^{ère} année – 2^{ème} semestre 06-07

(Marc VERDIER décembre 2006)

« AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES »

Parc Naturel Régional du massif des BAUGES

Concilier « développement urbain et identité rurale »

OBJECTIFS :

Le parcours identifié VTS (cycle Master) se donne comme objectif d'aborder les différentes échelles de réflexion et de projet qui correspondent à l'intitulé « ville et territoire ». Le premier projet du cycle Master s'intéresse plus particulièrement à l'**échelle territoriale**. Il s'appuie sur les acquis de la Licence (projet urbain du 2^{ème} semestre de la 3^{ème} année + cours « problématiques de la ville contemporaine » et « paysage et territoire ») et s'inscrit dans une cohérence forte d'articulation entre les séminaires et les autres projets du cycle (y compris le PFE).

Les thèmes et le territoire retenu pour l'année 2006-2007, en continuité avec les travaux réalisés en 2005-06 représentent l'occasion de développer une réflexion et des savoir-faire dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local.

L'organisation de l'atelier est clairement liée à la taille du groupe (12 à 15 étudiants maximum). Il est souhaité qu'une dynamique d'équipe se mette en place. La phase de diagnostic/premières orientations, par exemple se fera de façon collégiale avec production d'un document unique commun (expo, plaquette). Ce groupe sera l'occasion également de créer des débats, de faire des déplacements plus facilement, de rencontrer...

TERRITOIRE ET PROBLÉMATIQUE DE PROJET :

Le territoire retenu en 2006-2007 est un « territoire d'excellence »... situé à proximité immédiate des villes de CHAMBERY, ANNECY ET ALBERTVILLE, structuré au travers d'un Parc Naturel régional (**PNR du Massif des Bauges**). Dans la continuité de la réflexion menée en 2005-06 l'atelier 2006-07 proposera aux étudiants de travailler simultanément sur **deux situations très différentes** : une commune rurale du cœur du Massif (Lescheraines) et une commune ou un ensemble de communes du bord du lac d'ANNECY soumis à des pressions hors normes dans un site d'exception qui fait aujourd'hui l'objet de l'élaboration d'un **dossier de classement au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO**.

Les communes « portes » (citées ci-dessus) sont parmi les agglomérations les plus attractives et dynamiques de la région (Rhône-Alpes) et de France (2 à 3 fois la moyenne d'augmentation démographique nationale). La création du PNR des Bauges (1995) avait essentiellement comme objectif de tenter de concilier les logiques de développement (économique, agricole, démographique,, urbaine...) et les valeurs patrimoniales et environnementales (milieux remarquables, faune, flore, paysage, bâti...).

Aujourd'hui, de plus en plus d'habitants travaillent dans les villes proches, voire plus lointaines inscrites dans la dynamique du sillon Alpin (Grenoble, Genève). La DTA « sillon Alpin » en cours d'élaboration, les SCoT de Chambéry, Annecy ou Albertville... se donnent comme objectif de chercher à mettre au point des stratégies de développement qui permettent d'accepter la croissance démographique dans les meilleures conditions.

Les rives du lac d'ANNECY sont devenues des espaces d'exception, dont l'urbanisation très forte des dernières décennies a fortement modifié le paysage, mais sans en altérer définitivement la valeur. Aujourd'hui des débats importants sont en cours sur les équilibres développement/protection (au travers entre autres de l'avenir de la superposition des lois littoral et montagne auxquels sont soumis simultanément les communes des rives du lac). La question de la transformation des paysages cache évidemment d'autres questions importantes qui nous concerneront, c'est à dire les enjeux sociaux (quels habitants demain dans ces communes ? quelle diversité ?), environnementaux (le thème de l'eau est central évidemment dans ce pays de montagne et de lac, la Communauté de Communes du Laudon – rive « Bauges » est le principal bassin d'alimentation du lac), et bien entendu les questions de développement durable (énergie, déplacements...).

Le PNR des Bauges souhaite (dans le cadre de sa « charte », expression de son projet de territoire) accompagner les différents territoires qui le composent dans le difficile exercice d'équilibre entre développement urbain et maintien des qualités paysagères et environnementales.

Le PNR du Massif des BAUGES et les communes « supports de projet » proposent à l'Ecole d'Architecture de NANCY de travailler à titre expérimental sur deux communes représentatives de deux situations différentes :

- **LESCHERAINES**, commune d'articulation du cœur du massif, située à un passage clé entre les différentes vallées et qui a développé essentiellement à partir de la fin du XIX^e siècle un « hameau »

autour du pont sur la rivière du Chéran, hameau devenu centre actif (commerces, poste, zone d'activités, services, accès à une zone de loisirs...) mais sans structure bien définie et sans aménagement de formes d'espaces publics adaptés à la réalité des usages. *Aujourd'hui, des projets de développement de nouveaux secteurs d'habitat peuvent engendrer une réflexion sur la recomposition urbaine et paysagère de l'ensemble du site et c'est dans cette perspective que nous placerons.*

• **La Communauté de Communes du LAUDON**, et plus particulièrement les parties agglomérées des communes riveraines du lac d'ANNECY (des sites seront rapidement dégagés sur des communes comme SAINT JORIOZ, DOUSSARD, DUINGT...) sont dans une situation « entre lac et montagne » devenue emblématique de la qualité de vie alpine. Cette situation abouti aujourd'hui à une pression foncière qui rend la maîtrise des sols incroyablement complexe pour les communes. La question du « développement acceptable » (quelle forme, quelle densité, quelle modes de préservation, quelles populations, quels outils... ?) se pose ici de façon exacerbée.

Notre réflexion et nos propositions de projet se positionneront à la fois à partir du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable réalisé en partenariat avec le Parc et dans la perspective d'une contribution au dossier de classement des rives du lac au titre du patrimoine de l'UNESCO.

L'école du Paysage de Versailles travaille également sur cette problématique.

Le travail que l'atelier devra faire dans ce contexte s'apparente donc à la fois à une recherche sur l'avenir du monde rural et des paysages situés à proximité immédiate de grandes villes et dans des situations de fortes pressions foncières, mais également, de façon très pratique à l'expérimentation du projet urbain à l'échelle de communes de 200 à 2000 habitants. Il est clair que cette problématique est très présente dans la réalité des territoires français et européens et qu'elle n'est pas du tout marginale dans la demande auxquels sont soumis les collectivités, les professionnels...

PARTENARIATS :

Sans se mettre dans une situation de réponse à une commande donnée, l'Ecole d'Architecture formalisera cette année cette collaboration sous la forme d'une convention avec le PNR du Massif des Bauges et associera l'ensemble des partenaires intéressés dans la démarche (CAUE en particulier au niveau expérimentation, mais également collectivités locales, DDE, SDAP, etc...) de façon à enrichir la démarche par des échanges avec des acteurs professionnels impliqués, à bénéficier d'apports d'études, documents ou réflexions en cours... mais également à valoriser les travaux des étudiants sous la forme d'échanges, de débats ou de restitutions auprès des partenaires.

Dans le cadre de cette convention, le PNR facilitera l'accès à l'information, les contacts avec les partenaires, l'Ecole d'Architecture s'engageant à produire une exposition et une plaquette présentant les résultats de ses travaux et recherches.

Le PNR des Bauges contribuera également au financement de l'atelier, en particulier en ce qui concerne les déplacements et l'hébergement sur place (qui seront pris intégralement en charge pour les étudiants).

PRODUCTIONS - RESTITUTIONS :

L'atelier sera organisé en deux phases :

• une phase de compréhension des contextes, d'analyse des sites ou thématiques et de formalisation des problématiques qui sera restituée de façon collégiale par le groupe d'étudiant réuni sous la forme d'une équipe et qui se traduira par la réalisation d'une exposition et d'une plaquette de présentation. Cet atelier prendra comme thème « d'introduction » à l'atelier la question des espaces publics spécifiques au Massif et aux rives du lac (analyse, origine, évolution...).

• une phase de proposition, réalisation de projets d'aménagement et de développement urbain (plans de composition urbaine, espaces publics, typologie d'habitat, plans masses de sites précis) , réalisée de façon individuelle (ou par petits groupes) par les étudiants. Cette deuxième phase fait également l'objet d'une plaquette commune de présentation (commune de LESCHERAINES et C. de C. du LAUDON)

Les restitutions se feront autant que faire se peut dans les communes concernées et au siège du PNR au Châtellard.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

(à caler définitivement en regard des contraintes de l'école et des autres enseignements)

Semaine 1 (juste après les vacances de février) – du lundi au samedi

- semaine bloquée sur place (hébergement en gîte ou à la maison de la Faune et de la Flore – PNR – à ECOLE-EN-BAUGES)
- prise de connaissance du terrain, des partenaires, des problématiques
- rencontres, entretiens, relevés...
- définition de la démarche de travail
- travail en commun d'élaboration du plan de travail phase 1 et répartition des rôles dans l'élaboration de l'exposition + plaquette de restitution

Semaine 2 à 6 - EAN

- Phase 1 –les espaces publics dans les communes des BAUGES - analyse situation – problématique – recherche et réflexion
- Réflexion générale sur la transformation et la « fabrication » d'espaces publics contemporains en milieu rural.
- Réalisation des documents de restitution de façon collégiale
- Choix des sites d'intervention phase 2

Semaine 7 – Voyage inscrit dans le programme obligatoire de l'Ecole, cadré dans la problématique de l'atelier

- hypothèses à définir en lien avec les séminaires (paysage, VTS ou autre), voire d'autres ateliers de projet (architecture durable par exemple)

Semaine 8 (après les vacances de Pâques) – du lundi au samedi

- semaine bloquée sur place (hébergement idem)
- Restitution à la maison du Parc de la phase 1 du travail
- Relevés et informations complémentaires liées aux choix des sites de projet par les étudiants
- Rencontres, débats, recherches sur place...

Semaine 9 à 14 – EAN

- Elaboration des projets sur les deux communes analysées
- Réalisation d'un document de présentation commun à tous les étudiants (par commune)
- Jury (à priori à l'EAN, en présence si possible de représentants du Parc et des communes + invités extérieurs.

Les documents seront transmis aux communes, mais il serait sans doute intéressant d'organiser avec quelques étudiants motivés et dans des conditions de déplacement et de calendrier qui restent à définir, une présentation sur place des travaux (id. atelier 2005-06)

FINANCEMENT :

La convention avec le PNR des BAUGES et les aides habituelles de l'Ecole pour les étudiants devraient nous permettre d'organiser cet atelier dans les meilleures conditions pour les étudiants. Le coût des déplacements dans les Bauges et de l'hébergement sur place étant pris en charge au maximum (voire complètement) par les financements du Parc.

Le voyage reste organisé et financé dans les conditions habituelles de l'école.

Le coût pour les étudiants est limité à une participation à la vie quotidienne en gîte (repas) et éventuellement (suivant choix du groupe- cf expérience 2005-06) à une nuit en refuge de montagne en fin de semaine.